



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

DDAT – Affaires économiques
Direction des Services Techniques
LB/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2022 DST 140

OBJET : Librairie Sillage
Rue de Bretagne
26 novembre 2022
Occupation du domaine public

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2022 ;

Vu la demande faite par Monsieur Erwan LE ROUX – représentant la Librairie SILLAGE – rue de Bretagne – 56270 PLOEMEUR ;

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR
MORBILAN

ARRETE

Article 1 : La Librairie SILLAGE est autorisée à occuper le domaine public communal face au magasin afin d'y organiser un concert de jazz, le samedi 26 novembre de 9h00 à 19h00.

Article 2 : En contrepartie de l'occupation du domaine public communal, la présente autorisation fera l'objet d'une perception de redevance conformément à la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2021 :

➤ 5,50 € le m² par jour, soit pour 10m² pour 1 jour : 55 €.

Article 3 : Monsieur LE ROUX devra s'assurer du maintien d'un cheminement piéton et personnes à mobilité réduite pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de Police de Lorient, Madame la responsable de service de la Police Municipale, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

24 NOV. 2022



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex